

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE

MARDI 11 AVRIL 2023 – 18H
ESPACE CLOS NEUF – SALLE 1903
2 rue du Clos Neuf
37300 JOUE-LES-TOURS

Convocations transmises par voie électronique le 4 avril 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 1

Nombre de délégués suppléants à voix non délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 7

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 21

Nombre de titulaires en exercice : 26

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BOULOZ, DEGRAVE, PLOQUIN, SUARD et VIALLES

MM. BABARY, COHEN, GERARD, LALOT, LUANCO, MASSARD, MEREAU, ROUX et SEBAOUN

ETAIENT EXCUSES :

Mme GAULTIER, GINER, HALLARD et MOUSSET

M. ARNOULD, DROUET, EHLINGER, FORGEON, LOUAULT, MARAIS, MORETTE, TRYSTRAM et VALLEE

POUVOIRS :

- ✓ Mme HALLARD donne pouvoir à M. GERARD ;
- ✓ M. ARNOULD donne pouvoir à M. LUANCO ;
- ✓ M. MARAIS donne pouvoir à Mme PLOQUIN ;
- ✓ M. VALLEE donne pouvoir à M. COHEN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PLOQUIN

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mmes AROCHE et GUENEE, MM. CHAUSSARD et NAVARD

Conformément aux statuts du syndicat Touraine Propre, les délégués de Tours Métropole Val de Loire disposent chacun de 3 voix. Pour les autres territoires, ils disposent chacun de 2 voix.

- ❖ Les comptes rendus des comités syndicaux du 22 novembre 2022, 13 décembre 2022 et 7 février 2023 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 11 - PRESENTATION DE M. GAUTIER CHAUSSARD, NOUVEAU CHARGE DE MISSION

M. le Président propose d'avancer le point 11.

Monsieur Gautier CHAUSSARD a intégré l'équipe de Touraine Propre depuis le 1er avril 2023. Il bénéficie d'un CDD d'une durée de 1 an. Son travail s'articulera autour des missions suivantes :

- Être en charge du suivi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'aide à la définition d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets ;
- Participer au processus de concertation et de communication auprès du grand public dans le cadre de cette AMO ;
- Prendre part à la stratégie de communication de Touraine Propre : relations presse, site internet, réseaux sociaux...

M. CHAUSSARD se présente, explique son parcours et les motivations qui l'ont conduit à rejoindre l'équipe de Touraine Propre.

ETUDES

POINT 1 - ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR L'AIDE A LA DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS RESIDUELS (MENAGERS OU NON) SUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE TOURAINE PROPRE

M. le Président revient sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet SAGE pour l'aide à la définition d'une stratégie de prévention et de gestion des déchets résiduels (ménagers ou non) sur le territoire de Touraine Propre. Il rappelle la volonté du Président de Tours Métropole Val de Loire, M. AUGIS, d'annoncer un site dans les prochains mois.

Pour sa part, il rencontrera début mai les associations du territoire afin de leur faire part des dernières avancées dans ce dossier. Il souhaite parallèlement relancer le comité stratégique institué par Touraine Propre avec la participation du Président, de tous les Vice-Présidents du Syndicat et de l'ensemble des Présidents des intercommunalités du département.

Mme AROCHE et M. NAVARD annoncent que le rapport définitif de SAGE n'a pas encore été validé. Il est en cours de relecture par l'équipe du Syndicat, car des corrections et de nombreux ajustements doivent être réalisés.

M. MASSARD explique que le dossier est suivi de près par le SMICTOM du Chinonais.

FINANCES

POINT 2 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le compte de gestion, dressé par Mme la Receveuse du Syndicat, est en tous points, conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical adopte le compte de gestion 2022.

POINT 3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Mme AROCHE présente le compte administratif 2022 et, conformément à la législation, M. le Président sort de la salle.

Après consultation de ses collègues, Mme SUARD, 2^e Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée.

EXERCICE 2022	
CA Touraine Propre	
RECETTES fonctionnement	340 104,07 €
rattachs recettes fonctionnement	96 856,50 €
exc 2021 reporté	149 024,20 €
DEPENSES Fonctionnement	317 996,26 €
rattachements dépenses fonctionnement	165 389,76 €
SOLDE POSITIF Fonctionnement	102 598,75 €
RECETTES INVT	26 343,13 €
EXC 2021 INVT REPORT	47 862,13 €
DEP INVT	27 391,46 €
SOLDE POSITIF INVESTIISEMENT	46 813,80 €
solde global 2021	196 886,33 €
solde global 2022	149 412,55 €

Dépenses réelles Investissement	27 391,46 €
Dépenses réelles fonctionnement minoré des subventions ADEME	360 186,39 €
Recettes réelles fonctionnement	436 960,57 €
Total dépenses réelles 2022	387 577,85 €
soit sur la base de 517 849 habitants	0,75 €
soit sur la base de 594 084 habitants (cf Smictom Chinonais)	0,65 €
pour une facturation de 0,56 € en 2022	

Après vote du Comité syndical, le Compte Administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

POINT 13 - POINT SUR EXPERIMENTATION BIODECHETS

M. le Président propose d'avancer le point 13.

Mme GUENEE explique que le déploiement des sites de compostage partagés se poursuit. L'ensemble du matériel (bacs, petits accessoires et signalétique) a été livré et les points suivants ont déjà été installés :

- **Gâtine Racan** (0 site sur 4 – visite de terrain réalisée le 4 avril 2023) ;
- **Loches Sud Touraine** (8 sites sur les 8 prévus) ;
- **SMICTOM d'Amboise** (0 site sur les 7 prévus – 2 sites en cours d'installation) ;
- **Touraine Vallée de l'Indre (ex-CCVI)** (4 sites sur les 4 prévus) ;
- **Touraine Vallée de l'Indre (SMICTOM du Chinonais)** (0 site sur les 2 prévus) ;
- **Touraine Est Vallées** (4 sites sur les 5 prévus) ;
- **Tours Métropole Val de Loire** (2 sites sur les 30 prévus – 9 sites en cours d'installation).

M. NAVARD rappelle aux collectivités qui n'ont pas encore initié ces installations qu'il devient extrêmement urgent de le faire. En effet, afin de respecter les conditions de financement déterminées par l'ADEME, il est nécessaire que l'ensemble des sites soit installé au plus tard le vendredi 19 mai prochain.

Il explique que Mme GUENEE assure un suivi quotidien avec Zéro Déchet Touraine concernant le déploiement de ces sites de compostage sur le territoire de Touraine Propre.

En collaboration avec les services techniques de chaque EPCI, les conventions ont été revues afin d'intégrer certaines modifications. 4 sur les 7 attendues ont été réceptionnées par Touraine Propre.

M. MASSARD et Mme DEGRAVE souhaitent savoir si des déploiements sont en cours sur le territoire du SMICTOM du Chinonais.

Mme GUENEE leur répond que pour l'heure aucune installation n'a été initiée.

POINT 4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2022

M. Le Président constate que le compte administratif 2022 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 102 598.75 €

Un excédent global d'investissement de 46 813.80 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 102 598.75 € (article 002)

et de reporter le résultat de la manière suivante :

Section d'Investissement : 46 813.80 € (article 001)

POINT 5 - VOTE DE LA PARTICIPATION ORDINAIRE 2023

M. le Président explique que, lors du débat d'orientations budgétaires du 7 février 2023, la participation ordinaire proposée par le Bureau était comprise entre 0.61€ et 0.63 € par habitant pour 2023.

Le Bureau, suite à sa réunion du 30 mars, propose pour 2023, une cotisation ordinaire de **0.58€**.

Le détail de cette somme est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| ● Cotisation 2022 | 0.49 € |
| ● Surcoût inflation | 0.03 € |
| ● Ingénieur programme de prévention | 0.08 € |
| ● Pris sur excédent 2022 | - 0.02 € |

Soit un total de **0.58 €**

Mme AROCHE précise que cette cotisation ne comprend pas la cotisation extraordinaire de 0.05 € au titre du solde de l'étude AMO 2022 déchets (le titre de recettes correspondant sera émis prochainement envers chaque collectivité adhérente).

Il est précisé qu'il sera procédé à 2 appels de fonds pour la cotisation ordinaire. Celui au titre du premier semestre sera de 0.29 €. Le second sera normalement de 0.29 €, mais il pourra éventuellement être ajusté en fonction des subventions obtenues.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte une cotisation ordinaire de 0,58 €/habitant pour 2023.

POINT 6 - VOTE DES SUBVENTIONS 2023

M. le Président explique que le Bureau, lors de sa réunion du 30 mars 2023, propose d'inscrire au BP 2023, la somme de 10 000 € afin de pouvoir octroyer des subventions aux associations, dans le cadre de l'appel à projets 2023.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'inscrire 10 000 € à l'article 6574, en particulier pour financer l'AAP 2023.

M. LUANCO souhaite en savoir davantage sur les associations qui présentent des dossiers lors de l'appel à projets.

M. le Président lui explique qu'il s'agit avant tout de structures qui proposent des initiatives en faveur de la réduction à la source des déchets sur le territoire.

POINT 7 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le projet de budget primitif 2023 présenté par M. le Président, a été discuté en amont par les membres du Bureau. Il est dans globalité, conforme aux orientations budgétaires présentées le 7 février 2023.

La seule modification concerne la participation ordinaire des adhérents. Il avait été proposé une cotisation ordinaire comprise entre 0.61 € et 0.63 €.

Il est proposé que cette cotisation ordinaire soit limitée à 0.58 €.

Par ailleurs, le recrutement d'un ingénieur en charge du programme de prévention, de la recherche de subventions pour ce programme est effectif (coût inclus dans la cotisation ordinaire : 0.08 €).

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

POINT 8 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-5 et 1414-2,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical de fixer la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Après avoir entendu l'exposé de M. Cohen, Président, le Comité syndical décide ou précise :

a /Le nombre de membres titulaires à 5 et le nombre de membres suppléants à 5 (précision).

b/M. le Président est Président de droit de cette commission. Il ne compte pas dans le calcul des 5 membres titulaires.

5 candidats titulaires : M. TRYSTRAM, M. LUANCO, M. SEBAOUN, Mme PLOQUIN et Mme VIALLES

En cas d'absence d'un membre titulaire, les suppléants seront appelés dans l'ordre suivant :

5 candidats suppléants : M. GERARD, Mme DEGRAVE, M. MEREAU, M. LALOT et Mme SUARD

POINT 9 - COMPOSITION DE LA COMMISSION LIVR'LIBRE, APPEL A PROJETS ET TROPHEES

M. le Président rappelle, pour mémoire, le Président est Président de droit de l'ensemble des Commissions.

Afin de rationaliser les demandes de subventions de bornes Livr'Libre, une Commission dédiée avait été créée.

Dans le cadre de l'appel à projets (1 à 2 sessions / an), les membres de la Commission examinent dans le détail les demandes de subventions avant que les dossiers soient abordés en Comité syndical.

Il est en de même pour les bornes Livr'Libre. Sur ce point, et afin de tenir compte de la saisonnalité (car il est souvent difficile de créer une dalle de support de novembre à mars,

journées courtes), il avait été décidé de donner délégation à cette Commission (qui rendait acte lors du Comité Syndical suivant). Les crédits inscrits au budget étaient bien sûr respectés.

Enfin, la désignation des nominés et des lauréats de la cérémonie des Trophées de Touraine Propre (organisée annuellement) est effectuée par cette même Commission. Les représentants des différentes chambres consulaires du département, élus et techniciens, y siègent également.

La Commission peut être amenée à se réunir afin de travailler sur une ou plusieurs de ces 3 thématiques.

Le Comité Syndical décide (ou non) de donner délégation au Président pour l'octroi de bornes. Il devra suivre l'avis de la Commission.

- 1- Le nombre de membres de cette Commission est libre, mais l'idéal serait de ne pas dépasser 10 membres.
- 2- Dans un second temps, voir point 13 (suppléants), les suppléants pourront être membres de cette Commission.

Mmes BOULOZ, PLOQUIN, VIALLES et MM. SEBAOUN et TRYSTRAM sont candidats.

Le Comité syndical déclare membres de la Commission les délégués suivant : Mmes BOULOZ, PLOQUIN, VIALLES et MM. SEBAOUN et TRYSTRAM.

POINT 10 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CNAS

M. le Président explique que le Syndicat Touraine Propre est adhérent au CNAS (Comité National d'Action Sociale). L'article 6 des statuts du CNAS stipule qu'il y a lieu de désigner un délégué des élus et un délégué des agents.

Le rôle du délégué élus consiste à porter à la connaissance de sa collectivité toute donnée relative à l'action sociale.

Se présente comme « délégué(e) élus » : M. COHEN

Mme AROCHE se propose d'être désignée « déléguée agent ».

Le Comité syndical désigne M. COHEN comme délégué élu et Mme AROCHE comme déléguée agent au CNAS.

REDUCTION A LA SOURCE DES DECHETS ET BIODECHETS

POINT 12 - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION

M. CHAUSSARD explique que, lors du Comité syndical du 22 novembre 2022 (point n°4), les délégués ont voté à l'unanimité pour que Touraine Propre lance un programme de prévention accompagné par l'ADEME, en accord avec les collectivités adhérentes.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu avec les techniciens de l'ensemble des collectivités concernées les 3 février, 14 mars et 11 avril derniers. Un diagnostic partagé des actions en faveur de la prévention des déchets a été réalisé.

De plus, un appel à candidatures a été lancé auprès des élus intéressés pour participer à la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA. Les élus suivants se sont montrés intéressés.

Nom	Prénom	Collectivité
LUANCO	Eric	SMICTOM du Chinonais
VIALLES	Elisabeth	CCLST
DOUCHET	Didier	SMICTOM du Chinonais
SEBAOUN	Christopher	TMVL
COHEN	Martin	TMVL
LAPLEAU	Eric	CCGR
CHABERT	Christophe	CCGR

Il serait souhaitable que l'ensemble des adhérents soit représenté au sein de la CCES.

Pour l'heure, le SMICTOM d'Amboise, la CCTVI et la CCTEV ne disposent d'aucun délégué.

Mme PLOQUIN, MM. LALOT et MASSARD se déclarent candidats pour intégrer la CCES.

POINT 14 - INFORMATION APPEL A PROJETS 2023 N°1

M. le Président annonce que, chaque année, plus de 325 millions de tonnes de déchets sont produites en France. Afin de réduire progressivement ce chiffre et s'inscrire dans une démarche plus respectueuse de notre environnement, de nombreuses initiatives publiques et privées voient le jour.

Touraine Propre souhaite les accompagner et les encourager en leur proposant un soutien financier.

Cet appel à projets s'adresse aux associations, aux entreprises d'insertion, aux collectivités et aux établissements publics présents sur le territoire de Touraine Propre.

La première édition de l'appel à projets de 2023 s'est déroulée du 1^{er} au 31 mars dernier. Au total, **12** dossiers ont été réceptionnés. Ils seront étudiés par la commission dédiée le mardi 18 avril à 10h.

POINT 15 - TROPHEES TOURAINE PROPRE 2021-2022 (EN 2023)

M. le Président explique qu'après 3 années d'absence en raison de la pandémie de COVID-19, les Trophées Touraine Propre, organisés en partenariat avec les 3 chambres consulaires, reprennent en 2023.

Ils ont pour objectif de mettre en lumière les initiatives locales les plus vertueuses en matière de prévention à la réduction à la source des déchets.

La commission « Trophées » s'est réunie le 21 mars dernier afin de retenir les nominés et les lauréats de cette nouvelle édition. Répartis au sein de 6 catégories, 23 nominés et 9 lauréats ont été sélectionnés.

Ils seront récompensés à l'occasion d'une cérémonie qui se tiendra le **7 juin prochain à partir de 18h30 dans la salle Francis Poulenc à Amboise** (1 avenue des Martyrs de la Résistance 37400 Amboise). L'ensemble des délégués est invité à y prendre part.

Mme AROCHE explique que les trophées des nominés sont en partie réalisés par Jean-Marie Cloarec, un céramiste de Pocé-sur-Cisse qui travaille à partir de terre chamottée brute, de papier journal, d'argile de vigne.

M. NAVARD annonce que les trophées de lauréats font actuellement l'objet d'une consultation auprès de plusieurs entreprises. La volonté est qu'ils soient faits à partir de matériaux issus du réemploi.

POINT 16 - STANDS DE SENSIBILISATION

Mme GUENEE annonce qu'avec le retour du printemps, la saison des stands de sensibilisation reprend. Une importante réflexion a été menée afin de les rendre plus attractifs et ainsi accroître la prévention à la réduction des déchets. Pour cela un nouveau dispositif a été conçu. Il est présenté par Mme GUENEE en séance.

Le premier stand de la saison a eu lieu les 8 et 9 avril derniers lors de la foire de Loches. Environ 85 personnes ont été sensibilisées. Il était animé par Mme GUENEE. Les dates suivantes sont déjà annoncées :

- **Dimanche 16 avril** : fête des fleurs et des abeilles à Fondettes ;
- **Samedi et dimanche 27/28 mai** : fête des roses à Chédigny ;
- **Dimanche 11 juin** : brocante de Saint-Aubin-le-Dépeint ;

- **Dimanche 2 juillet** : fête de l'environnement à Semblançay ;
- **Samedi et dimanche 8/9 juillet** : festival Terres du Son à Monts ;
- **Samedi et dimanche 26/27 août** : Caesarodunum à Tours ;
- **Dimanche 3 septembre** : forum des associations à Montbazou ;
- **Dimanche 10 septembre** : forum des associations à Reignac-sur-Indre.

POINT 17 - CONVENTION ANIMATIONS SCOLAIRES

Mme AROCHE explique que ces animations pourront éventuellement s'inscrire dans le programme de prévention de réduction des déchets (PLPDMA).

Partie 1 – convention avec Tours Métropole

Jusqu'à fin 2022, Touraine Propre finançait une partie des animations en milieu scolaire de TMVL (écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'Etat).

La nouvelle convention (en cours de finalisation) s'adresse aux élèves allant du CE2 au CM2. Les élèves de maternelle et de CP sont exclus du dispositif. En cas de classe double, en particulier CE1-CE2, quelques élèves de CE1 pourront bénéficier de l'animation. Des élèves de 6^e et 5^e pourront éventuellement en bénéficier.

Le nombre maximal par an d'animations pris en charge sera de 70.

4 ateliers seront proposés :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine et à la maison ;
- Compostage ;
- Traitement et gestion des déchets ;
- Les 5R (refuser, réduire, réutiliser/réemployer/réparer, rendre à la terre et recycler).

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer la convention correspondante.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise M. le Président à signer la convention avec TMVL au maximum pour 4 ans, pour les animations en milieu scolaire telles que définies ci-dessus.

Partie 2 - animations hors territoire TMVL (information)

M. NAVARD annonce que Touraine Propre va reprendre une nouvelle session d'animations de sensibilisation en milieu scolaire (interrompue avec la crise sanitaire). Elle s'adresse aux élèves allant du CE2 au CM2. 4 ateliers seront proposés :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine et à la maison ;
- Compostage ;
- Traitement et gestion des déchets ;
- Les 5R (refuser, réduire, réutiliser/réemployer/réparer, rendre à la terre et recycler).

La consultation auprès des associations a été lancée le 9 mars dernier. La date limite des réponses est fixée au mardi 11 avril 2023. Les animations devront ensuite se tenir entre le 18 septembre 2023 et le 20 décembre 2024.

Après plusieurs demandes des associations, il a été accepté qu'elles y répondent de manière groupée (sans excéder 2 associations pour des questions de cohérence et de suivi) afin de couvrir l'ensemble du territoire de Touraine Propre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ressourcerie La Charpentière (La Riche)** : l'association va quitter ses locaux historiques au printemps. Elle recherche activement un nouveau lieu dans l'ouest de Tours afin de faire perdurer son activité. N'hésitez pas à en parler autour de vous.
- **Prochain comité syndical** : la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.

M. MERAU annonce que la communauté de communes de Loches Sud Touraine cherche actuellement à recruter un maître-composteur.

M. NAVARD lui conseille de se rapprocher de M. VIOLLEAU, responsable de la licence « déchets et économie circulaire » qui forme des guides et des maîtres-composteurs.

Mme GUENNE explique avoir été formée au rôle de guide-composteur par M. VIOLLEAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

La secrétaire

Danielle PLOQUIN

Le Président

Martin COHEN

